

Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne

RAPPORT ANNUEL

2022-2023

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au cours du dernier exercice, la CRG a continué de mettre l'accent sur la prestation de services efficaces de règlement des différends pour les parties en milieu de travail. Toutes les audiences, y compris les médiations, continuent d'être tenues par vidéo. Cela n'a pas eu d'incidence sur le taux élevé de règlements par voie de médiation de la CRG. Comme le montre le présent rapport, le pourcentage de griefs réglés par règlement ou retrait à la CRG a augmenté par rapport à l'an dernier et correspond aux taux observés avant la pandémie.

La Commission a constaté une augmentation du nombre de griefs déposés. Je suis convaincu que les parties en milieu de travail poursuivront leurs efforts fructueux pour trouver des règlements appropriés, dans la mesure du possible, afin de réduire le nombre de dates d'audience requises. Les compétences et les connaissances uniques de nos arbitres expérimentés joueront un rôle important dans cette entreprise.

Au cours de l'exercice écoulé, nous avons accueilli Colin Johnston et Kelly Waddingham. Tous deux sont des arbitres expérimentés qui ont été bien accueillis par les parties. Nous avons également fait nos adieux à Owen Gray, qui a fait partie de la liste de présence pendant plus de trente ans. La contribution d'Owen à la jurisprudence de la Commission est importante et, au nom du Conseil de gouvernance, je lui exprime notre reconnaissance pour ses longs états de service et son dévouement à la CRG.

Le personnel mérite des félicitations pour le travail qu'il a accompli sur le nouveau site Web, qui fait partie du plan de prestation de services électroniques de la CRG. Il s'agit d'un site Web plus moderne, accessible sur de multiples plateformes, qui est également conforme aux obligations de la CRG en vertu de la *LAPHO*.

À l'avenir, l'augmentation du nombre de griefs aura une incidence sur la planification des audiences et la charge de travail de la CRG. Nous aurons la capacité de traiter les demandes des parties, car nos arbitres et notre personnel sont déterminés à répondre aux besoins des parties. Bien qu'aucune audience en personne n'ait eu lieu au cours du dernier exercice, le personnel est prêt au cas où les parties décideraient de retourner dans les bureaux de la Commission.

Nous avons hâte de relever les défis qui nous attendent.

Matthew Wilson, président
Juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. MANDAT DE LA CRG	4
2. RESSOURCES HUMAINES.....	6
3. BIOGRAPHIES DES ARBITRES	7
4. APERÇU DES ACTIVITÉS	21

1. MANDAT DE LA CRG

La Commission de règlement des griefs (la « Commission ») a été établie en vertu de l'article 20 de la *Loi de 1972 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1972, chap. 67 et est prorogée en vertu de l'article 46 de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*, L.O. 1993, chap. 38, modifiée par L.O. 1995, chap. 1, art. 11-70; [2001, chap. 7, art. 16-18](#); [2001, chap. 13, art. 13](#); [2002, chap. 18, annexe J, art. 2](#); [2006, chap. 19, annexe D, art. 6](#); [2006, chap. 21, annexe F, art. 136 \(1\)](#); [2006, chap. 35, annexe C, art. 23](#); [2006, chap. 35, annexe D, art. 1-3](#); [2008, chap. 14, art. 51](#); [2009, chap. 34, annexe J, art. 27](#); [2016, chap. 37, annexe 6](#); [2017, chap. 8, annexe 6](#); [2017, chap. 14, annexe 4, art. 11](#).

L'article 47 (1) prévoit que : La Commission de règlement des griefs est composée du président et d'un président suppléant. 2017, chap. 8, annexe 6, art. 2

L'article 47,1 (1) prévoit que : Le président de la Commission de règlement des griefs établit et tient à jour une liste de médiateurs-arbitres qui peuvent être sélectionnés pour trancher sur les questions présentées à la Commission. 2017, chap. 8, annexe 6, art. 2

La Commission exerce les pouvoirs et les fonctions qui lui sont conférés par la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*. Le paragraphe 7 (3) de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne* stipule que :

7. (3) Chaque convention collective concernant les employés de la Couronne est réputée contenir une disposition sur le règlement, par voie de décision arbitrale définitive de la Commission de règlement des griefs et sans interruption du travail, de tous les différends entre les parties que soulèvent l'interprétation, l'application, l'administration ou une prétendue inexécution de la convention collective, y compris la question de savoir s'il y a matière à arbitrage. 1993, chap. 38, art. 7 (3).

La Commission de règlement des griefs des employés de la Couronne (CRG) est financée à titre de poste budgétaire du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC). Tous les coûts directement liés au règlement des différends sont attribués aux parties et recouvrés auprès d'elles. Le personnel de la CRG fournit des services à la Commission des griefs de la fonction publique (CGFP), un organisme du MTIFDC (et avant le 15 février 2017, un organisme du Secrétariat du Conseil du Trésor). La CGFP résout les griefs déposés par les cadres et les employés exclus de la Couronne en vertu du Règlement 378/07 de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. Les dépenses effectuées au nom de la CGFP sont recouvrées et remboursées à la CRG.

Le président de la Commission de règlement des griefs est un poste à temps partiel nommé par décret. La greffière de la CRG est la plus haute fonctionnaire à temps plein de la CRG et rend compte au président. La greffière est directement responsable de toutes les questions administratives. Le président et la greffière sont conjointement responsables des questions de politique.

La CRG a conclu des accords de partenariat avec son groupe de clients afin de mettre pleinement en œuvre les exigences de la *Loi de 1993 sur la négociation collective des employés de la Couronne*. L'accord de partenariat prévoit un Conseil de gouvernance. En raison de l'accord de partenariat, une partie de la gouvernance est déterminée par les décisions prises et consignées dans le procès-verbal des réunions de la Commission de gouvernance, ce qui permet de rendre compte au groupe de clients en ce qui a trait à certaines questions administratives et politiques de la CRG.

La CRG est un organisme juridictionnel et sa clientèle considère qu'elle est indépendante et neutre. L'indépendance de la CRG est préservée par son emplacement physique, séparé des organismes gouvernementaux autres que la CGFP, et par le fait que la CRG utilise les services de médiateurs/arbitres qui sont bien connus et respectés dans le milieu des relations de travail du secteur privé. La Commission a l'obligation de fournir des services de règlement des différends et de travailler avec les parties pour améliorer les relations de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario. La Commission rend des décisions concises et en temps opportun qui permettent aux parties de bénéficier d'avis et de conseils cohérents dans le cadre du règlement de différends particuliers.

2. RESSOURCES HUMAINES

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS

<u>Nom</u>	<u>Nomination du Bureau du commissaire à l'intégrité (BCI)</u>	<u>Date de la nomination initiale</u>	<u>Date d'expiration de la nomination actuelle</u>
Matthew Wilson	Président	15 mars 2021	Mars 2026
Marilyn A. Nairn	Présidente suppléante	7 mars 2018	Mars 2028
MEMBRES DE LA LISTE DE LA CRG			
<u>Nom</u>	<u>Membre</u>	<u>Début du mandat</u>	<u>Fin du mandat</u>
Randi Abramsky	Médiatrice-arbitre	Juillet 1996	Juin 2024
Christopher Albertyn	Médiateur-arbitre	Mai 2008	Juin 2024
Ian Anderson	Médiateur-arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Kevin Banks	Médiateur-arbitre	Février 2018	Juin 2024
Adam Beatty	Médiateur-arbitre	Mars 2022	Juin 2024
Kim Bernhardt	Médiatrice-arbitre	Janvier 2021	Juin 2024
Jules Bloch	Médiateur-arbitre	Septembre 1999	Juin 2024
Richard Brown	Médiateur-arbitre	Juin 1997	Juin 2022
Joseph D. Carrier	Médiateur-arbitre	Mai 1999	Juin 2024
Joanne Cavé	Médiatrice-arbitre	Janvier 2022	Juin 2024
Reva Devins	Médiatrice-arbitre	Avril 2004	Juin 2024
Nimal V. Dissanayake	Médiateur-arbitre	Décembre 1987	Juin 2024
Barry Fisher	Médiateur-arbitre	Mai 1987	Juin 2024
Michelle Flaherty	Médiatrice-arbitre	Février 2016	Juin 2022
Diane Gee	Médiatrice-arbitre	Décembre 2015	Juin 2024
Daniel A. Harris	Médiateur-arbitre	Décembre 1998	Juin 2024
Bram Herlich	Médiateur-arbitre	Décembre 1998	Juin 2024
Dale Hewat	Médiatrice-arbitre	Février 2018	Juin 2024
Colin Johnston	Médiateur-arbitre	Avril 2022	Juin 2024
Janice D. Johnston	Médiatrice-arbitre	Septembre 1999	Juin 2024
Deborah Leighton	Médiatrice-arbitre	Juillet 1996	Juin 2024
Gord Luborsky	Médiateur-arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Michael Lynk	Médiateur-arbitre	Décembre 2006	Juin 2024
Annie McKendy	Médiatrice-arbitre	Janvier 2022	Juin 2024
Brian McLean	Médiateur-arbitre	Février 2018	Juin 2024
Gail Misra	Médiatrice-arbitre	Octobre 2013	Juin 2024
Kathleen O'Neil	Médiatrice-arbitre	Décembre 2020	Juin 2024
Jasbir Parmar	Médiatrice-arbitre	Février 2016	Juin 2024
Kenneth Petryshen	Médiateur-arbitre	Juin 1997	Juin 2024
Sheri Price	Médiatrice-arbitre	Février 2018	Juin 2022
Stephen Raymond	Médiateur-arbitre	Décembre 2006	Juin 2024
Brian Sheehan	Médiateur-arbitre	Mars 2010	Juin 2024
Barry Stephens	Médiateur-arbitre	Avril 2004	Juin 2024
Tatiana Wacyk	Médiatrice-arbitre	Octobre 2014	Juin 2024
Kelly Waddingham	Médiatrice-arbitre	Octobre 2022	Juin 2024
David Williamson	Médiateur-arbitre	Octobre 2013	Juin 2022

3. BIOGRAPHIES DES ARBITRES

MATTHEW WILSON – PRÉSIDENT

Matthew Wilson est président de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario et maintient un cabinet de services d'arbitrage. Il est régulièrement invité à jouer le rôle de médiateur dans des conflits du travail complexes, y compris dans le cadre de négociations collectives. Il a été vice-président et président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Avant sa nomination, M. Wilson était conseiller juridique interne de deux sociétés hospitalières, après avoir été directeur des relations du travail et conseiller juridique d'une grande municipalité. Il a commencé sa carrière chez Hicks Morley. M. Wilson est coauteur de *Evidence and Procedure in Canadian Labour Arbitration* et est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université Western, d'une maîtrise en droit d'Osgoode Hall, d'une maîtrise en droit de l'Université Queen's et d'un baccalauréat spécialisé de l'Université Trent. Il a également été nommé arbitre au Centre de règlement des différends sportifs du Canada. En tant que conférencier fréquent lors de conférences et de séminaires, M. Wilson a enseigné au niveau universitaire et est régulièrement invité à prendre la parole dans des cours de droit. Il est actuellement membre exécutif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et il maintient son statut auprès du Barreau de l'Ontario.

ARBITRES

RANDI ABRAMSKY

Randi Abramsky est arbitre et médiatrice à plein temps. Elle a d'abord été agente de règlement des griefs au sein de la CRG (1992-1996) et elle est médiatrice-arbitre depuis 1996. Elle a également été agente des relations de travail et vice-présidente du Tribunal des relations de travail de la fonction publique de l'Ontario et des commissions d'enquête. M^{me} Abramsky participe également à des arbitrages et à des médiations dans le secteur privé, a donné des cours sur le droit du travail et a rédigé des articles dans ce domaine.

CHRISTOPHER ALBERTYN

Chris Albertyn est arbitre et médiateur, principalement en Ontario, au Canada. Il est membre de la National Academy of Arbitrators et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association. Il figure sur les listes d'arbitres du ministère tenues par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario et par le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Il a été vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario (1994-2017) et est médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs de l'Ontario depuis 2008.

IAN ANDERSON

Ian Anderson est arbitre et médiateur. Auparavant, il a été vice-président à temps plein de la Commission des relations de travail de l'Ontario pendant neuf ans et membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario pendant huit ans. De 1987 à 2004, M. Anderson a exercé principalement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. Il a notamment été président du conseil d'administration de Crossroads International, président du conseil d'administration de l'Institut de recherche sur le travail et la santé, premier président de la Section du droit relatif aux accidents de travail de l'ABO et président de la Clinique juridique communautaire pour les travailleurs blessés (Injured Workers Community Legal Clinic).

KEVIN BANKS

M. Banks est un arbitre et un médiateur bilingue qui exerce principalement en Ontario et dans les secteurs de compétence fédérale. Il a été nommé par le ministre du Travail de l'Ontario sur la liste des arbitres de griefs agréés, et par le ministre fédéral du Travail sur la liste des arbitres et des juges agréés en vertu du *Code canadien du travail*. Il est professeur associé à la Faculté de droit de l'Université Queen's, où il enseigne le droit du travail et dirige le Queen's Centre for Law in the Contemporary Workplace. Il a écrit de nombreux articles sur le droit du travail et est rédacteur en chef du Canadian Labour and Employment Law Journal. Avant de se joindre à l'Université Queen's, il a occupé des postes de direction pendant six ans au sein de la fonction publique du Canada, dans le domaine de la politique du travail et de l'emploi. Il a commencé sa carrière en tant qu'avocat spécialisé en droit du travail représentant les syndicats et les employés, où il a exercé pendant sept ans. Il est titulaire d'un doctorat en droit de la Harvard Law School (2003), d'un baccalauréat en droit (1989) et d'un baccalauréat en économie de l'Université de Toronto (1986).

ADAM BEATTY

Adam Beatty est arbitre et médiateur. M. Beatty a été vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 2016 à 2022. Auparavant, il a travaillé dans un important cabinet d'avocats spécialisé en droit du travail à Toronto. M. Beatty est également coauteur et rédacteur en chef de Canadian Labour Arbitration (également connu sous le nom de « Brown and Beatty »), l'ouvrage de référence en matière d'arbitrage du travail au Canada. M. Beatty est titulaire d'un baccalauréat de l'Université de Victoria, d'une maîtrise de l'Université McGill et d'un doctorat en droit de la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

KIM BERNHARDT

Kim Bernhardt est une arbitre qui effectue des arbitrages et des médiations dans les secteurs public et privé. Elle a été nommée par le ministre du Travail de l'Ontario sur la liste des arbitres de griefs approuvés sur la liste de l'article 49 du ministère du Travail. M^{me} Bernhardt est actuellement membre du Comité exécutif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators'

Association et elle intervient en tant qu'arbitre et médiatrice auprès de la Commission de règlement des griefs (CRG). Elle a notamment été membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, membre à temps partiel de la Commission des griefs de la fonction publique, de 1994 à 1998, de la Commission d'enquête sur les droits de la personne, de 1994 à 1998, membre du Comité consultatif des pratiques du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario et représentante du Barreau du Haut-Canada au Conseil de la magistrature de l'Ontario. M^{me} Bernhardt a exercé pendant 15 ans dans les domaines du droit de l'emploi, du travail et du droit en matière de droits de la personne. Elle a notamment travaillé comme membre du personnel d'un syndicat, comme enseignante dans un collège et comme responsable des droits de la personne. M^{me} Bernhardt continue de participer à de nombreuses activités de bénévolat et donne des conférences sur des questions de droit et d'équité.

JULES B. BLOCH

Jules B. Bloch est un médiateur, arbitre, animateur, enquêteur, conférencier et formateur d'expérience bilingue. Une fois reçu au Barreau, il a œuvré principalement dans les domaines du droit du travail et du droit de l'emploi. En 1991, il a été nommé vice-président à temps plein de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CROTO) (du 7 novembre 1991 au 1^{er} septembre 1999). Il est actuellement médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs. M. Bloch est membre de la National Academy of Arbitrators. M. Bloch est coauteur de *Canadian Construction Labour and Employment Law* (Butterworths : 1996).

RICHARD BROWN

Richard Brown (baccalauréat en droit, Queen's; maîtrise en droit, Harvard) a enseigné le droit du travail dans des universités au Canada et à l'étranger. Il a été membre du Labour Law Casebook Group pendant de nombreuses années et a rédigé de nombreux articles sur l'arbitrage, les droits de la personne et la santé et la sécurité au travail. M. Brown a commencé à faire de l'arbitrage à la fin des années 1970 et il exerce la fonction d'arbitre et de médiateur à temps plein depuis le début des années 1990. Il a été nommé arbitre dans plusieurs conventions collectives et bon nombre de ses décisions ont été publiées dans *Labour Arbitration Cases* et *Labour Arbitration Xpress*.

JOSEPH D. CARRIER

Joseph (Joe) Carrier est médiateur et arbitre à plein temps depuis 1991. Après avoir obtenu son diplôme de la Queen's Law School en 1969, il a pratiqué le droit des sociétés et le droit commercial pendant plusieurs années avant de se joindre à Mathews Dinsdale & Clark, un cabinet d'avocats en gestion. Après un bref intermède au cours duquel il s'est engagé dans l'aménagement immobilier, il est revenu dans le domaine du travail en 1991 en tant que médiateur-arbitre. Il s'acquitte de mandats consensuels privés aussi bien que de mandats lui venant des ministères du Travail fédéral et provincial.

JOHANNE CAVÉ

Johanne Cavé est arbitre et médiatrice à plein temps. Elle exerce sa profession en Ontario, au Québec et dans des matières de compétence fédérale. Elle est vice-présidente à temps partiel de la Commission des relations de travail de l'Ontario et arbitre externe au Conseil canadien des relations industrielles. Jusqu'en 2018, M^{me} Cavé a travaillé comme avocate interne pour de grandes entreprises canadiennes, pratiquant le droit du travail et de l'emploi. Elle a reçu l'Ordre du mérite de la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 2016. Elle parle couramment le français et l'anglais.

REVA DEVINS

Reva Devins est arbitre et médiatrice à temps plein. Elle est médiatrice-arbitre de la Commission de règlement des griefs, a été vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique (2015-2020) et présidente associée dans le cadre du règlement des recours collectifs contre l'hépatite C (1986-1990). Elle est membre associée du corps professoral de l'Osgoode Hall Law School, où elle enseigne un séminaire de deuxième année en éthique juridique. Elle a également été nommée médiatrice et arbitre du Régime d'indemnisation dans le cadre de Walkerton, le UCC Claims Resolution Plan, et a été membre du Tribunal canadien des droits de la personne (1995-2005). M^{me} Devins a été admise au Barreau de l'Ontario en 1985 et est titulaire de diplômes de la York University (baccalauréat), de la Osgoode Hall Law School (baccalauréat en droit) et de la Harvard Law School (maîtrise en droit).

NIMAL V. DISSANAYAKE

M. Dissanayake a été admis au Barreau de l'Ontario en 1980; titulaire d'un baccalauréat en droit (avec distinction) SL; d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en droit de l'université Queens; auparavant professeur de relations industrielles à la faculté de commerce de l'Université McMaster; il a été avocat, avocat principal et vice-président (à temps partiel) de la Commission des relations de travail de l'Ontario; ancien rédacteur en chef des rapports de la Commission des relations de travail de l'Ontario; médiateur-arbitre dans les conflits liés au travail et à l'emploi depuis 1987; médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs depuis 1987. Membre actif de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association et de la National Academy of Arbitrators.

BARRY FISHER

Détenteur d'un baccalauréat de l'université de Toronto; d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School, il a été admis au barreau en 1979. Membre de l'Ontario Management Labour Arbitrators Association, arbitre du travail depuis 1988 et médiateur-arbitre pour la Commission de règlement des griefs. M. Fisher est arbitre en vertu de la *Loi sur les services policiers*, de la *Loi sur l'arbitrage des conflits de travail dans les hôpitaux* et du *Code canadien du travail*. Il a reçu une formation de médiateur à l'Academy of Mediation de Toronto, à la

Harvard Law School et chez ADR Associates à Washington, dans le District de Columbia. Barry a agi à titre de médiateur dans le cadre de conflits de travail impliquant des mesures de congédiement injustifié, du harcèlement sexuel, l'interprétation des conventions collectives, les questions liées aux droits de la personne, les différends entre actionnaires découlant de l'emploi et la négociation de conventions collectives. Il a rédigé de nombreux articles sur le congédiement injustifié, la médiation et l'arbitrage en matière de travail. M. Fisher a créé la base de données sur les congédiements injustifiés, qui contient plus de 2 500 affaires et qui est utilisée par les avocats, les juges et les professionnels des ressources humaines d'un océan à l'autre.

MICHELLE FLAHERTY

M^{me} Flaherty a obtenu son diplôme avec très grande distinction de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en 1998. Après avoir été auxiliaire juridique auprès de la juge L'Heureux-Dubé de la Cour suprême du Canada en 1999-2000, elle a exercé en cabinet privé avant de terminer sa maîtrise en droit en 2011. Nommée à la faculté de droit de l'Université d'Ottawa en juillet 2012, M^{me} Flaherty enseigne le droit du travail, le droit administratif et les droits de la personne. M^{me} Flaherty est arbitre au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario depuis 2008 (vice-présidente 2008-2012, membre à temps partiel depuis 2012). Michelle a mené d'innombrables médiations et présidé des centaines d'audiences en anglais et en français. Membre du Barreau du Haut-Canada depuis 2001, Michelle possède une vaste expérience professionnelle dans la pratique du droit du travail, du droit administratif, des droits de la personne et du droit constitutionnel. Au cours de sa carrière, elle a représenté à la fois des syndicats et des employeurs.

DIANE GEE

Diane Gee possède une grande expérience dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. Elle a commencé sa carrière en 1988 en pratiquant le droit du travail et de l'emploi et est passée au rôle d'arbitre en 1994 avec sa nomination à la Commission des relations de travail de l'Ontario en tant que vice-présidente. M^{me} Gee figure sur les listes d'arbitres du ministère du Travail tenues par le Bureau d'arbitrage de l'Ontario et par le Service fédéral de médiation et de conciliation du Canada. Elle est membre de l'Ontario Labour Management Arbitrators Association et figure sur la liste des arbitres dans plusieurs conventions collectives. M^{me} Gee a également été nommée vice-présidente à temps partiel de la Commission des relations de travail de l'Ontario et est médiatrice-arbitre de la Commission de règlement des griefs. Elle est engagée à titre de médiatrice et d'arbitre dans des affaires d'emploi et de travail dans les secteurs privé et public. M^{me} Gee possède une expertise en relations de travail dans l'industrie de la construction. Elle a obtenu un taux élevé de règlement dans le domaine de la médiation de congédiement injustifié et a acquis la réputation de résoudre efficacement les différends de congédiement injustifié.

DANIEL A. HARRIS

M. Harris est diplômé de la York University (1978) et de la Osgoode Hall Law School (1981). Après avoir été admis au Barreau de l'Ontario en 1983, il a été nommé pendant un an au poste de commis aux services juridiques auprès du juge en chef de la Haute Cour de justice de la province de l'Ontario. M. Harris a ensuite pratiqué le droit du travail jusqu'en 1991, année où il a été nommé sur la liste ministérielle des arbitres en Ontario. Depuis, il a travaillé comme arbitre et médiateur en matière de droits et d'intérêts dans tous les secteurs, public et privé. M. Harris est arbitre au sein de nombreux comités de conventions collectives. Il est médiateur-arbitre au sein de la Commission de règlement des griefs depuis 1998, et il a déjà été nommé au Tribunal d'appel des accidents du travail et au Bureau de l'arbitrage des griefs.

BRAM HERLICH

Bram Herlich est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires (1972) et d'une maîtrise en administration des affaires (1977) de l'Université McGill (anglais et communications). Après plusieurs années comme professeur au cégep et représentant syndical à Montréal, il s'inscrit à la faculté de droit et obtient son diplôme à l'école de droit Osgoode Hall en 1982. Après l'obtention de son diplôme, M. Herlich a occupé un certain nombre de postes, y compris ceux d'arbitre à l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario et d'associé au sein du cabinet Cavalluzzo, Hayes et Lennon. Il est arbitre depuis 1989, année où il a été nommé vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario. M. Herlich a été nommé arbitre en 1996 en vertu de la *Loi sur les normes d'emploi* et arbitre en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Il est médiateur-arbitre au sein de la Commission de règlement des griefs depuis 1998 et continue de planifier des arbitrages privés.

DALE HEWAT

Dale Hewat est une arbitre en relation de travail et une médiatrice en droit de l'emploi. Depuis 2008, elle travaille comme membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, où elle a acquis une vaste expérience en arbitrage et en médiation dans le cadre de demandes relatives aux droits de la personne dans le domaine de l'emploi. M^{me} Hewat a traité des différends mettant en cause des parties représentées et non représentées du secteur privé et du secteur public dans les milieux de travail provinciaux et municipaux. Elle a également été vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Entre 1990 et 1995, M^{me} Hewat a travaillé comme avocate générale pour le Humber College, prodiguant des conseils dans des affaires de relations de travail et représentant le Collège lors d'audiences d'arbitrage. Avant de se joindre au Humber College, M^{me} Hewat a travaillé comme avocate dans le secteur privé, spécialisée dans le droit du travail et de l'emploi. Elle a obtenu un baccalauréat ès arts (1983) et un baccalauréat en droit (1986) de l'Université Western et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1988. Elle est membre du Barreau de l'Ontario et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators Association.

COLIN JOHNSTON

Colin Johnston est titulaire d'un diplôme en études du travail de l'Université McMaster et d'un diplôme en droit de l'Université d'Ottawa. Il a exercé dans un cabinet privé à Toronto et plus tard à Windsor avant de se joindre à l'Association des infirmières et infirmiers de l'Ontario à titre d'avocat plaidant et de dirigeant éventuel du Contentieux de l'AIIO. M. Johnston travaille comme médiateur et arbitre dans le domaine du travail et figure sur la liste des arbitres de griefs approuvés par le ministère du Travail. Il a travaillé avec des parties des secteurs privé et public dans les domaines des soins de santé, de l'éducation, des services municipaux, de la fabrication et des industries de services. Il donne souvent des conférences, notamment à la Lancaster House, à Osgoode Continuing Education et à l'Université Western Ontario.

JANICE D. JOHNSTON

M^{me} Johnston a obtenu un baccalauréat en histoire de l'Université Wilfrid Laurier et un diplôme en droit de l'Université Western Ontario en 1979. Elle a été admise au Barreau en 1981. Elle a travaillé dans les secteurs public et privé comme conseillère en relations de travail avant de se joindre à la Commission des relations de travail de l'Ontario à titre de vice-présidente en 1990. Elle a quitté cet organisme en 1999 pour se consacrer à la médiation et à l'arbitrage. Elle est actuellement médiatrice-arbitre pour la Commission de règlement des griefs et agit en tant qu'arbitre pour la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario.

DEBORAH LEIGHTON

Deborah J.D. Leighton, baccalauréat (droit, Oxford), maîtrise en droit, J.D., est professeure associée à l'École des politiques publiques de l'Université Queen's. Elle y enseigne le droit du travail et de l'emploi, les droits de la personne, l'arbitrage et la médiation. Elle exerce à titre privé en médiation et en arbitrage dans les domaines du commerce et des relations de travail. M^{me} Leighton a signé de nombreuses conventions collectives, dont celles d'Air Canada et de l'Association des pilotes d'Air Canada, du Musée des beaux-arts de l'Ontario et du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario. Elle a été vice-présidente de la Commission des griefs de la fonction publique (1993-2016) et arbitre au Tribunal des droits de la personne de l'Ontario (1992-1998). M^{me} Leighton est membre du Barreau de la Floride et du Barreau du Haut-Canada.

GORD LUBORSKY

M. Luborsky est titulaire d'une maîtrise de l'Université de Toronto et a obtenu son diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School de Toronto en 1982. Après son admission au Barreau de l'Ontario en 1984, il a pratiqué le droit au sein d'un cabinet d'avocats de gestion jusqu'en 1994, après quoi il a été coprésident du groupe du droit de l'emploi et du travail d'un autre cabinet d'avocats. M. Luborsky a été nommé en 1999 sur la liste des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les*

relations de travail de l'Ontario et, en 2002, sur la liste des arbitres des différends en vertu du *Code canadien du travail*. Depuis 1998, il exerce à titre de médiateur et d'arbitre dans des différends commerciaux, d'emploi et de travail. Il a également donné des cours sur les négociations commerciales et le règlement des différends de 2002 à 2006 à l'Université de Toronto.

MICHAEL LYNK

Michael Lynk est professeur agrégé à la Faculté de droit de l'Université Western Ontario, où il enseigne le droit du travail et les droits de la personne. Avant de devenir professeur, il a pratiqué le droit du travail à Toronto et à Ottawa pendant une dizaine d'années. M. Lynk est également un arbitre actif dans le domaine du travail et a été vice-président de la Commission des griefs de la fonction publique de l'Ontario (1995-1999) avant de se joindre à la Commission de règlement des griefs de l'Ontario en 2007. Il a écrit de nombreux articles sur le droit du travail et les droits de la personne dans les milieux de travail syndiqués au Canada et intervient fréquemment lors de conférences sur les relations industrielles et le droit du travail dans tout le pays.

ANNIE MCKENDY

Annie McKendy est bachelière en droit civil et bachelière en common law de l'Université d'Ottawa, ainsi que détentrice d'une maîtrise en droit de l'Université Cornell. Elle a été admise au barreau en 2007 pendant son stage à la Cour fédérale du Canada. Elle a pratiqué le droit du travail pendant une décennie avant d'être nommée vice-présidente du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario en 2018. Elle est maintenant arbitre, médiatrice et enquêtrice indépendante spécialisées dans les conflits de travail, d'emploi et de droits de la personne. M^{me} McKendy est parfaitement bilingue et possède de l'expérience de la tenue d'audiences et de la rédaction de décisions en français et en anglais.

BRIAN MCLEAN

Brian McLean est médiateur-arbitre. Jusqu'à tout récemment, il était président suppléant de la Commission des relations de travail de l'Ontario, ayant été vice-président de la CRTO pendant près de 20 ans. Avant de se joindre à la Commission, il exerçait le droit à titre indépendant, représentant des employés, des employeurs et des syndicats. Auparavant, il a pratiqué le droit de l'emploi et du travail chez Baker and McKenzie. Il est coauteur (avec Stewart D. Saxe) de *The Collective Agreement Handbook : A Guide for Employers and Employees*, qui a été publié en trois éditions. M. McLean a grandi à Victoria, en Colombie-Britannique.

GAIL MISRA

Gail Misra est médiatrice et arbitre dans le domaine du travail. Elle est diplômée de l'Université Wilfrid Laurier (baccalauréat, 1986) et de l'école de droit Osgoode Hall (baccalauréat en droit,

1989, maîtrise en droit en règlement extrajudiciaire des différends, 1998) et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1991. M^{me} Misra a pratiqué le droit du travail à Toronto pendant environ 14 ans. Au cours de sa carrière d'avocate, M^{me} Misra a représenté des syndicats, des employeurs et des travailleurs dans des processus d'arbitrage de griefs, de négociation de contrats, de procédures des commissions du travail nationales et provinciales, de procédures de faillite et devant des tribunaux des droits de la personne. Elle a été nommée vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 1994 à 2001, puis de nouveau de 2012 à 2013. En tant qu'arbitre, M^{me} Misra a tranché des affaires concernant des lois relatives à l'emploi, notamment la *Loi de 1995 sur les relations de travail*, le *Code des droits de la personne*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi*, ainsi que des conventions collectives dans tous les secteurs. En tant que médiatrice, M^{me} Misra a traité des questions de harcèlement ainsi qu'un large éventail de questions relatives aux droits découlant des conventions collectives. Elle intervient fréquemment lors de séminaires et de conférences. M^{me} Misra a été nommée à la Commission de règlement des griefs le 23 octobre 2013.

MARILYN NAIRN – PRÉSIDENTE SUPPLÉANTE

Originaire de Winnipeg, Marilyn Nairn est diplômée de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et a été admise au Barreau de l'Ontario en 1982. Elle a pratiqué le droit du travail à Toronto jusqu'en 1987, année où elle a accepté le poste d'avocate à la Commission des relations de travail de l'Ontario. En 1989, M^{me} Nairn a été nommée vice-présidente de la CRTO, où elle a rempli trois mandats, après quoi elle a élargi sa pratique fructueuse d'arbitre et de médiatrice en matière de travail. M^{me} Nairn est membre de la National Academy of Arbitrators et de l'Ontario Labour-Management Arbitrators Association et a occupé divers postes à la direction de la section du droit du travail de l'Association du Barreau de l'Ontario. Elle a suivi un cours avancé en médiation à l'école de droit Osgoode Hall, a enseigné au niveau collégial et universitaire dans le domaine du droit du travail et a été conférencière lors de divers groupes d'experts et à des conférences dans les domaines du droit du travail et des droits de la personne. M^{me} Nairn a été nommée à la Commission de règlement des griefs le 31 octobre 2001.

KATHLEEN O'NEIL

Kathleen G. O'Neil a plus de trente ans d'expérience en tant qu'arbitre. Elle a notamment présidé le tribunal apparenté à la CRG, la Commission des griefs de la fonction publique, de 2014 à 2021, et a été vice-présidente de la CGFP (2004 à 2014). Elle a été vice-présidente de la Commission des relations de travail de l'Ontario (1988-1997) et du Tribunal d'appel des accidents du travail (1986-1988). Depuis 1997, elle exerce aussi activement dans son cabinet privé à titre de médiatrice et d'arbitre chargée des griefs en vertu des lois du travail de l'Ontario et du gouvernement fédéral, ainsi que de médiatrice dans une vaste gamme de dossiers, y compris les droits de la personne, les différends liés à l'emploi et les différends civils généraux. Admise au Barreau de l'Ontario en 1979, elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts de

l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en droit (désormais appelé Juris Doctor) de la Osgoode Hall Law School.

JASBIR PARMAR

Jasbir Parmar est une arbitre, une médiatrice et une enquêteuse indépendante qui exerce principalement dans la province de l'Ontario. Elle a été nommée par le ministre du Travail de l'Ontario sur la liste des arbitres de griefs agréés, et par le ministre fédéral du Travail sur la liste des arbitres et des juges agréés en vertu du *Code canadien du travail*. Diplômée de l'Université de la Colombie-Britannique et de l'University of Windsor, M^{me} Parmar a été admise au Barreau de la Colombie-Britannique en 1996 et au Barreau de l'Ontario en 2000. Elle a pratiqué le droit du travail pendant plus de dix ans. Depuis 2005, elle est vice-présidente du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. Elle a de l'expérience dans les secteurs public et privé, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la fabrication, des transports, des services municipaux, du divertissement, de la foresterie, de la pêche, de l'hôtellerie et de l'exploitation minière.

KENNETH PETRYSHEN

Kenneth Petryshen a obtenu un diplôme de premier cycle de l'Université de la Saskatchewan en 1972. En 1976, il a obtenu un diplôme en droit de l'Université Queen's, où il a reçu le prix en relations de travail dans le secteur public. M. Petryshen a été admis au Barreau en 1978 et a pratiqué le droit du travail et le droit administratif jusqu'en 1985, année où il est devenu avocat à la Commission des relations de travail de l'Ontario. Il a été vice-président à temps plein de la CRTO entre 1986 et 1994, date à laquelle il est devenu vice-président à temps partiel et a commencé à pratiquer l'arbitrage et la médiation. M. Petryshen a été nommé pour la première fois à la Commission de règlement des griefs en 1997.

SHERI PRICE

Sheri Price est une médiatrice et une arbitre spécialisée dans les différends liés au travail, à l'emploi et aux droits de la personne. M^{me} Price a commencé sa carrière dans les relations du travail il y a plus de 20 ans. Elle a exercé dans le secteur privé après avoir été admise au Barreau de l'Ontario et a pratiqué le droit du travail et de l'emploi exclusivement pendant plus de 12 ans. En 2008, M^{me} Price a été nommée vice-présidente du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, où elle a passé huit ans à arbitrer et à servir de médiatrice dans des centaines de cas, dont la grande majorité concernait l'emploi. Elle possède une vaste expérience dans les secteurs public et privé, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation (universités, collèges et écoles), des services municipaux, de la fabrication, du transport, de la vente au détail, de l'hôtellerie et du secteur des services. M^{me} Price est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université Acadia, d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School et d'une maîtrise en droit de l'Université de Toronto. M^{me} Price a été admise au Barreau de l'Ontario en 1996. Elle figure sur la liste des arbitres approuvés du ministre du Travail de l'Ontario et est également une

arbitre de griefs approuvée et de congédiement injuste en vertu du *Code canadien du travail*. M^{me} Price est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, de l'Association du Barreau de l'Ontario (section du droit du travail et de l'emploi) et du Barreau du Haut-Canada.

STEPHEN RAYMOND

Stephen Raymond est un arbitre et un médiateur à plein temps. Il est diplômé de l'Université Western Ontario et détient un baccalauréat ès arts (sciences politiques, 1986) et un baccalauréat en droit (1989). Après son admission au Barreau en 1991, il a pratiqué le droit principalement dans les domaines du droit du travail et de l'emploi. En 2000, il a été nommé vice-président de la Commission des relations de travail de l'Ontario. Depuis 2003, M. Raymond travaille comme médiateur-arbitre en droit du travail et médiateur en droit civil. Son expérience comprend tous les types de litiges, y compris les litiges relatifs aux droits et intérêts, dans les secteurs public et privé. M. Raymond est un ancien membre de la direction de la section du droit du travail de l'Association du Barreau de l'Ontario et est membre de cette section, de la section du mode alternatif de résolution des conflits et de la Ontario Labour Management Arbitrators Association.

BRIAN SHEEHAN

Brian Sheehan a travaillé dans le domaine des relations de travail, de l'emploi et des droits de la personne à titre d'avocat ou de médiateur et d'arbitre de 1985 à aujourd'hui. M. Sheehan a obtenu son diplôme de l'École de droit Osgoode Hall en 1983 et a été admis au Barreau en 1985. Par la suite, il a été conseiller juridique pour le Syndicat canadien de la fonction publique pendant plus de 20 ans. M. Sheehan est diplômé du Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et est médiateur et arbitre depuis avril 2007. La pratique d'arbitrage et de médiation de M. Sheehan couvre tous les types de différends, y compris les droits et les intérêts, dans les secteurs privé et public. M. Sheehan est membre à temps partiel du Tribunal des droits de la personne de l'Ontario. Il est également arbitre en matière de congédiement injuste conformément aux dispositions du *Code canadien du travail*.

BARRY STEPHENS

Barry Stephens est praticien des relations de travail depuis plus de 20 ans. Il a commencé sa carrière au sein du personnel juridique du Syndicat canadien de la fonction publique, où il a également travaillé en tant que représentant syndical et éducateur. M. Stephens a ensuite travaillé pour la Southern Ontario Newspaper Guild avant de devenir consultant en relations de travail. Dans ce dernier rôle, il a travaillé avec un certain nombre de syndicats dans toute la province, principalement en arbitrage de griefs à titre de représentant et d'avocat, où il a développé un intérêt pour la médiation et l'arbitrage. Avant de devenir arbitre à plein temps,

M. Stephens a été conseiller principal en relations professionnelles auprès de l'Association des pilotes d'Air Canada. Il travaille en tant qu'arbitre neutre depuis septembre 2000.

TATIANA WACYK

Tatiana Wacyk est arbitre et médiatrice depuis plus de quinze ans. Elle est actuellement membre des comités suivants : le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario, la Commission du règlement des griefs, la Commission des relations de travail de l'Ontario, l'Agence du revenu du Canada, le Hepatitis C Settlement Agreement Panel, et la liste des arbitres de l'Ordre des métiers de l'Ontario. Membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, M^{me} Wacyk a été arbitre et médiatrice dans les domaines du congédiement injustifié, des lésions corporelles, des différends contractuels et délictuels, des griefs en vertu de conventions collectives et des différends liés aux normes d'emploi, à la santé et la sécurité au travail, à l'indemnisation des accidentés du travail et aux droits de la personne. M^{me} Wacyk est l'ancienne présidente de la Section des relations de travail de l'Association du Barreau de l'Ontario. Avant de devenir arbitre, elle était avocate à l'interne et directrice des politiques et de la recherche à la Commission ontarienne des droits de la personne. M^{me} Wacyk a également occupé le poste d'attachée de direction du sous-ministre du travail. Elle a enseigné le règlement extrajudiciaire des différends et le règlement extrajudiciaire avancé des différends à la Faculté de droit de l'Université de Toronto. Elle a également enseigné le règlement extrajudiciaire des différends à la faculté de droit de l'Université Queen's. M^{me} Wacyk présente et anime fréquemment des conférences, des ateliers et des séances de formation continue. Elle a donné des cours aux membres du Tribunal de révision du Régime de pensions du Canada, de la Society of Ontario Adjudicators and Regulators et du Conseil arbitral de l'assurance-emploi. Elle est titulaire d'un doctorat en droit et d'une maîtrise en droit de la Osgoode Hall Law School. Elle a également suivi l'Advanced Alternative Dispute Resolution Workshop de la Faculté de droit de l'University of Windsor, ainsi qu'un programme Harvard-MIT sur la mise en œuvre de conventions collectives.

KELLY WADDINGHAM

Kelly Waddingham est arbitre-médiatrice et exerce en Ontario depuis 2005. M^{me} Waddingham possède une vaste expérience de la médiation de questions complexes et délicates dans les secteurs public et privé. M^{me} Waddingham a été vice-présidente à temps plein de la Commission des relations de travail de l'Ontario de 2005 à 2022. Elle a également été inscrite sur la liste des arbitres de la Commission d'arbitrage de la police de l'Ontario et du Service fédéral de médiation et de conciliation. Avant sa nomination à la Commission des relations de travail de l'Ontario, M^{me} Waddingham a pratiqué le droit du travail, de l'emploi, de la réglementation professionnelle et de la discipline. Elle est diplômée de l'Université de Toronto et de la Osgoode Hall Law School.

DAVID WILLIAMSON

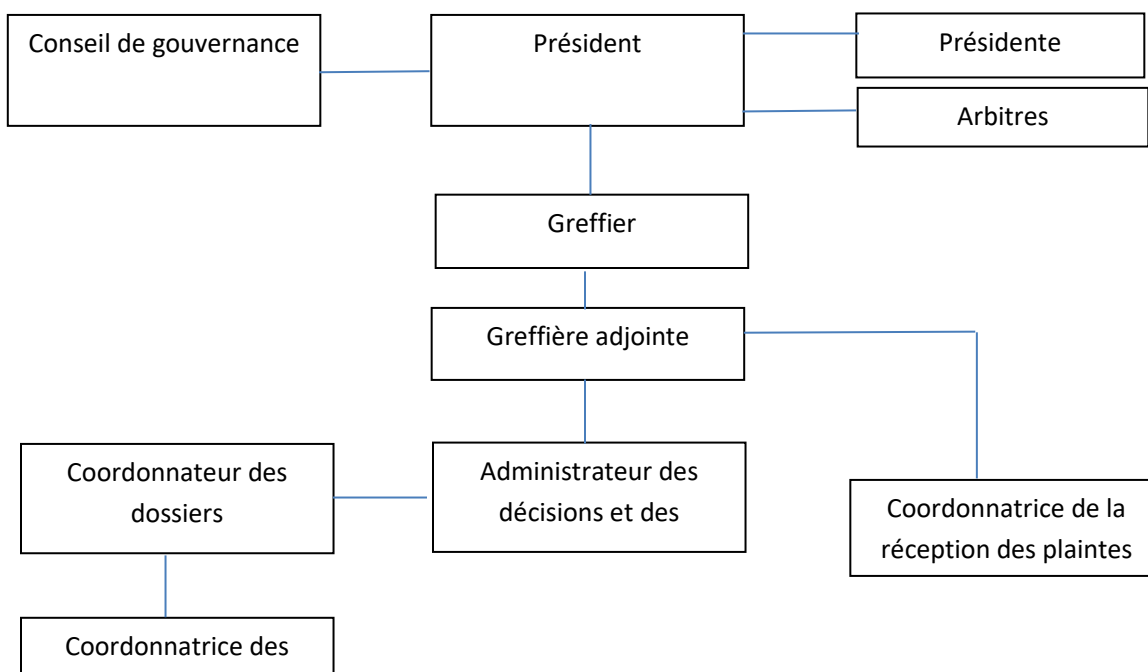
David Williamson est un arbitre et un médiateur à plein temps. M. Williamson a plus de 20 ans d'expérience dans le domaine du règlement des différends du travail, où il traite des différends relatifs aux droits et aux intérêts dans les secteurs privé et public. M. Williamson a suivi le Programme de perfectionnement des arbitres du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario et a été inscrit sur la liste des arbitres agréés du ministère du Travail en 1991. M. Williamson est également arbitre en matière de congédiement injuste en vertu du *Code canadien du travail* et médiateur-arbitre de la Commission de règlement des griefs. Il est titulaire d'un baccalauréat avec distinction de l'Université de Liverpool, ainsi que d'une maîtrise et d'un doctorat en économie de l'Université Western Ontario. M. Williamson a été président du département d'économie et d'affaires du Huron University College de l'Université Western Ontario. M. Williamson est membre de l'Ontario Labour-Management Arbitrators' Association, membre de la National Academy of Arbitrators et directeur de la Academy Research and Education Foundation.

LA GREFFIÈRE

Christine Caillier

Christine Caillier est la greffière actuelle après plus de 20 ans passés à la Commission de règlement des griefs. M^{me} Caillier a commencé à occuper ce poste en octobre 2021. Au fil des ans, M^{me} Caillier a occupé divers postes, dont celui d'administratrice des décisions et des finances et, depuis mai 2003, celui de greffière adjointe, travaillant en étroite collaboration avec le ou la greffière et le ou la présidente.

Organigramme de la CRG



4. APERÇU DES ACTIVITÉS

Énoncé de mission de la CRG

Assurer promptement des services opportuns de résolution de conflits lors des griefs découlant des conventions collectives conclues entre les employeurs de la Couronne et les syndicats représentant les employés de la Couronne, en vue de régler les différends et de promouvoir l'harmonie des relations de travail au sein de la fonction publique de l'Ontario.

Aperçu des programmes et activités

La CRG fournit des services de règlement des différends à la fonction publique de l'Ontario et à ses employés syndiqués représentés par le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la Couronne de l'Ontario, et Ingénieurs Gouvernement de l'Ontario. La CRG fournit également des services aux organismes de la fonction publique de l'Ontario et à leurs agents de négociation, notamment :

- Metrolinx et Syndicat uni du transport, section locale 1587;
- Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatiale, section locale 78;
- Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1750;
- Palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto et Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord, section locale 506 et Canadian National Federation of Independent Unions, section locale 3033;
- Centre des congrès d'Ottawa et Métallurgistes unis;
- Commission des parcs du Niagara et Workers United Canada Council.

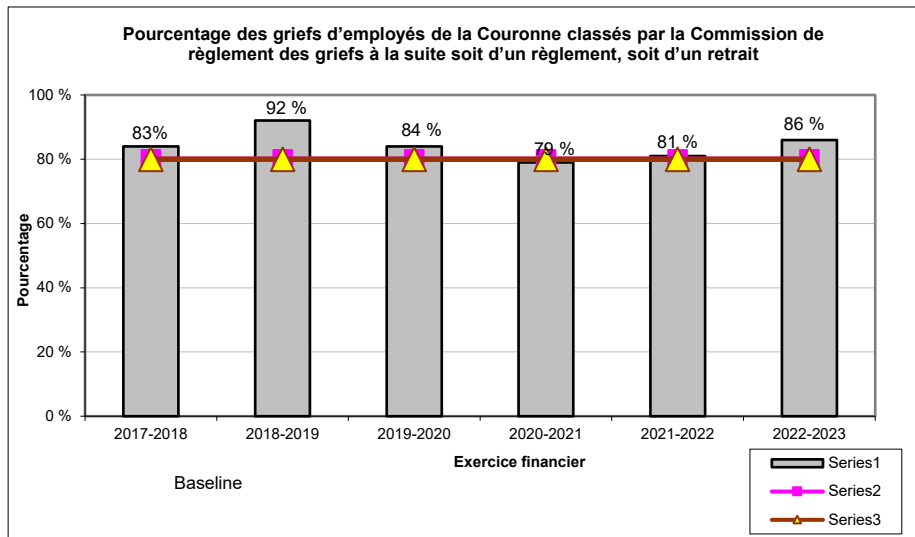
La médiation demeure la façon dont la grande majorité des griefs sont réglés. Différents milieux de travail ont mis en place leurs propres protocoles et pratiques de médiation. Les arbitres ont acquis une connaissance approfondie de divers milieux de travail, ce qui leur permet d'être particulièrement efficaces pour résoudre les problèmes en milieu de travail. Le processus consensuel de nomination dans le cadre duquel les parties s'entendent mutuellement pour choisir l'arbitre qui agira à titre de médiateur ou d'arbitre pour tout grief permet aux parties de tirer avantage des compétences et connaissances particulières de l'arbitre choisi.

COMMISSION DE RÈGLEMENT DES GRIEFS – GRIEFS DÉPOSÉS

<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2020-2021</i>			Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2021-2022</i>			Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)	<i>NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS DE LA CRG LORS DE L'EXERCICE 2022-2023</i>			Variation (%) par rapport à l'exercice précédent (de mois en mois)
AVRIL :	8	97,70	% en moins	AVRIL :	232	2 800,00	% en plus	AVRIL :	1 837	691,81	% en plus
MAI :	11	95,74	% en moins	MAI :	240	2 081,82	% en plus	MAI :	1 453	505,42	% en plus
JUIN :	797	213,78	% en plus	JUIN :	289	63,74	% en moins	JUIN :	1 866	545,67	% en plus
JUILLET :	345	11,29	% en plus	JUILLET :	146	57,68	% en moins	JUILLET :	1 605	999,32	% en plus
AOÛT :	333	58,57	% en plus	AOÛT :	145	56,46	% en moins	AOÛT :	972	570,34	% en plus
SEPTEMBRE :	258	22,86	% en plus	SEPTEMBRE :	398	54,26	% en plus	SEPTEMBRE :	870	118,59	% en plus
OCTOBRE :	154	43,17	% en moins	OCTOBRE :	218	41,56	% en plus	OCTOBRE :	848	288,99	% en plus
NOVEMBRE :	153	19,90	% en moins	NOVEMBRE :	375	145,10	% en plus	NOVEMBRE :	911	142,93	% en plus
DÉCEMBRE :	157	42,28	% en moins	DÉCEMBRE :	563	258,60	% en plus	DÉCEMBRE :	756	34,28	% en plus
JANVIER :	226	13,74	% en moins	JANVIER :	352	55,75	% en plus	JANVIER :	595	69,03	% en plus
FÉVRIER :	194	32,64	% en moins	FÉVRIER :	283	45,88	% en plus	FÉVRIER :	311	9,89	% en plus
MARS :	288	190,91	% en plus	MARS :	2 134	640,97	% en plus	MARS :	269	87,39	% en moins
TOTAL :	2 924	1,65	% en moins	TOTAL :	5 375	83,82	% en plus	TOTAL :	12 293	128,71	% en plus
Moyenne mensuelle	244			Moyenne mensuelle	448			Moyenne mensuelle	1 024		

ANNEXE A – MESURE DU RENDEMENT

Pourcentage des griefs d'employés de la Couronne classés par la Commission de règlement des griefs à la suite soit d'un règlement, soit d'un retrait



Que révèle le graphique?

- Le graphique révèle que pour l'exercice 2022-2023, 86 % des griefs d'employés de la Couronne ont été classés par un règlement ou retirés à la Commission.

Les données proviennent du Système de gestion des cas de la CRG.

Contribution de l'organisme

- Régler les différends par la médiation, et dans une moindre mesure, par l'arbitrage, en faisant appel à des arbitres-médiateurs hautement compétents qui travaillent de façon proactive avec la clientèle de la Commission.
- Assurer le règlement efficace et rentable des différends au sein de la fonction publique de l'Ontario, ce qui contribue à un milieu de travail productif, efficient et responsable.

Engagement et objectif à long terme pour 2022-2023

- Continuer de classer 80 % des cas par un règlement ou un retrait.

Résultat obtenu en 2022-2023

- La Commission a classé 86 % des griefs par un règlement ou un retrait.

ANNEXE A (suite) – MESURES DU RENDEMENT POUR 2022-2023

Commission de règlement des griefs	Mesures du rendement	Normes ou cibles	Engagements pour 2022-2023	Résultats obtenus en 2022-2023
	Pourcentage des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	80 % des griefs classés par un règlement ou retirés	86 % des griefs classés par un règlement ou retirés
	Temps nécessaire pour que la Commission rende une décision	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	80 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience	90 % des décisions rendues dans un délai de 90 jours après la conclusion de l'audience
	Pourcentage des décisions rendues qui ne font pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues pendant l'exercice ne feront pas l'objet d'une révision judiciaire	90 % des décisions rendues ne font pas l'objet d'une révision judiciaire	100 % des décisions rendues n'ont pas fait l'objet d'une révision judiciaire

ANNEXE B – BUDGET – 2022-2023

En milliers de dollars

Poste	Budget pour la fin de l'exercice 2022-2023	Montants réels à la fin de l'exercice 2022-2023	Variation	Variation en pourcentage
Salaires et traitements	466,8	352,6	114,2	24,5 %
Avantages sociaux	73,5	66,7	6,8	9,3 %
Autres charges directes de fonctionnement				
Transport et communications	127,4	11,3	116,1	91,1 %
Services (y compris bail et indemnités quotidiennes)	4 086,1	3 482,3	603,8	14,8 %
Fournitures et matériel	23,2	2,2	21,0	90,5 %
Total des autres charges directes de fonctionnement	4 236,7	3 520,2	716,5	16,9 %
Total	4 777,0	3 915,1	861,9	18,0 %
<i>Montants recouverts</i>	<i>(2 106,1)</i>	<i>(1 764,6)</i>	<i>(341,5)</i>	<i>16,2 %</i>
Budget (charges) de fonctionnement net	2 670,9	2 150,5	520,4	19,5 %

Indemnités quotidiennes – président/médiateur-arbitre 2022-2023	
Indemnités quotidiennes – médiatrice-arbitre (présidente suppléante)	0,0
Indemnités quotidiennes – président	153,8

	Montants réels à la fin de l'exercice
Recettes non fiscales	
Remboursement – part des employeurs des coûts de la Commission	253,9
Remboursement – part des syndicats	1 897,0
TOTAL	2 151,0

Analyse de la variation

- Les économies réalisées sur les salaires et les traitements, soit environ 33 000 \$, sont attribuables à un poste vacant qui n'a été pourvu qu'à la mi-décembre 2022.
- Les économies réalisées sur les frais de déplacement, soit environ 100 000 \$, s'expliquent par le fait qu'il n'y a pas eu de frais de déplacement pour les audiences, celles-ci ayant eu lieu virtuellement.
- Les économies réalisées sur les dépenses des services pour les audiences sont fondées sur le consentement des parties à fixer des dates d'audience. Certaines dates d'audience ont été annulées en raison de règlements ou de retraits et peuvent donner lieu à des économies* ou les dates d'audience peuvent être ajournées avec le consentement des parties et peuvent donner lieu à des économies*.
- Des économies de fournitures et de matériel ont eu lieu puisque la CRG continue à veiller à ce que seuls les articles nécessaires soient commandés pour le personnel de bureau.

* Un ajournement ou une annulation de la date d'audience peut entraîner des économies de 2 400 \$ ou de 1 612 \$, selon la date de l'avis d'ajournement ou d'annulation.